PORT DE PLAISANCE
DE LA ROCHELLE

AVIS AUX NAVIGATEURS



Restrictions en eau

Avis N°25quinquies/2026 (annule et remplace le n°25quater/2026) – Objet : restrictions en eau

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Compte tenu de l'évolution des indicateurs hydrologiques, le préfet de la Charente-Maritime a publié l'arrêté préfectoral n° 26EB726, abrogeant les arrêtés du 30 octobre 2026 n° 26EB680, n° 26EB679 et n° 26EB681, et **levant la limitation provisoire des usages de l'eau dans le département de la Charente-Maritime.**

Ces dispositions prennent effet le samedi 21 novembre 2026 à 0 h.

Les restrictions prévues par les arrêtés abrogés sont donc levées. **Le lavage et le rinçage des navires de plaisance sont de nouveau autorisés à compter de cette date.**

Nous vous remercions de votre compréhension, les services du port se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : +33 (0) 5 46 44 41 20 ou par VHF canal 09.

Fait à La Rochelle, le 20/11/2026

Patrice BERNIER
Maître de port principal
Service sûreté portuaire et évènementiel

Liste de diffusion : plaisanciers du port de plaisance de La Rochelle, affichage capitainerie, personnel portuaire, entreprises de la filière nautique locale, associations nautiques locales, navires à passagers, ports de proximité, CROSS Etel